



CONCOURS RÉGIONAL DE L'UNESCO POUR LES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE DE L'EST

**HUMAN
RIGHTS**

**OUR EVERYDAY
ESSENTIALS**

Si vous êtes un(e) jeune, de la GénérationZ originaire d'Afrique de l'Est, ce concours est fait pour vous. Ne manquez pas cette occasion de faire entendre votre voix, de partager vos préoccupations, votre point de vue et votre expérience afin de faire de vos droits humains

nos «essentiels de tous les jours ».

Dans l'esprit de la campagne mondiale « Everyday Essentials » (Les essentiels du quotidien) pour la Journée des droits de l'homme 2025, le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Est rapproche cet engagement des jeunes d'Afrique de l'Est afin de souligner que les droits humains sont positifs, essentiels et réalisables, réaffirmant ainsi l'engagement de notre Organisation en faveur d'une participation significative des jeunes à la réalisation de leurs droits fondamentaux.

En effet, l'UNESCO a été la première agence des Nations unies à placer la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948 au cœur de son action. L'article I de la Constitution de l'UNESCO stipule que: «L'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples.»

À cet égard, cinq droits humains spécifiques relèvent de la compétence directe de l'UNESCO, notre Organisation défendant :

- Le droit à l'éducation (art. 26), convaincue que chaque être humain a droit à une éducation de qualité et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ([en savoir plus](#))
- Le droit à la liberté d'expression, d'information et à la vie privée (art. 19), avec l'engagement de donner aux acteurs clés les moyens de protéger les droits fondamentaux de l'homme, tant dans les espaces en ligne que hors ligne ([en savoir plus](#))
- Le droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications, art. 27 ([en savoir plus](#))
- Le droit de participer à la vie culturelle, art. 27 ([en savoir plus](#)), et
- Le droit à l'eau et à l'assainissement, un droit humain transversal ([en savoir plus](#)).

Conformément aux droits humains susmentionnés et dans le cadre de la campagne «essentiels de tous les jours», nous appelons la GénérationZ d'Afrique de l'Est à démontrer sa compréhension, son appropriation et sa capacité à s'engager de manière créative dans la promotion et le déploiement d'approches novatrices visant à défendre ses droits humains fondamentaux dans la réalité quotidienne de les pays d'Afrique de l'Est, y compris à travers l'utilisation de l'espace numérique et de l'intelligence artificielle.

1. L'Appel

i) Essai ou Poème:



Utilisez vos talents d'écriture créative pour rédiger un essai ou un poème défendant un ou plusieurs des cinq droits humains décrits ci-dessus, en analysant si, pourquoi et comment vous pensez qu'ils font partie de vos « essentiels de tous les jours ». Partagez les principaux

défis à relever pour garantir le respect de ce ou ces droits humains, le cas échéant, et engagez-vous à faire en sorte qu'ils soient respectés dans votre contexte, en formulant des recommandations spécifiques d'interventions et d'actions innovantes que pourraient mener des jeunes afin de faire des droits humains des « essentiels de tous les jours ».

ii) Video ou Animation

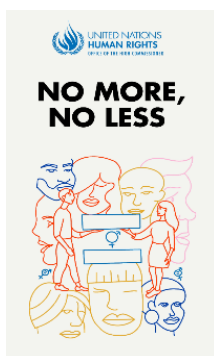


Réalisez une vidéo en utilisant vos compétences en matière de conception créative, afin de soutenir une campagne numérique de défense des droits humains axée sur l'un des cinq droits humains décrits ci-dessus en tant qu'« élément essentiel du quotidien », en fonction des défis contextuels de votre communauté, de votre pays ou de votre région. L'utilisation de l'intelligence artificielle est autorisée, à condition qu'elle soit

éthique et correctement référencée.

iii) Art Créatif

et

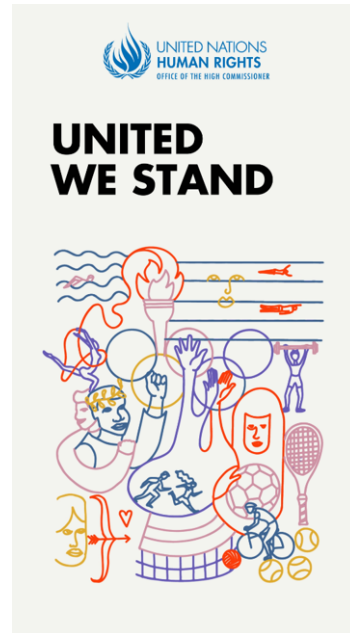


Utilisez au maximum vos compétences créatives pour concevoir des œuvres d'art et des dessins authentiques et uniques défendant un ou plusieurs des cinq droits humains décrits ci-dessus, en illustrant pourquoi comment vous pensez qu'ils font partie de vos « besoins quotidiens essentiels ». En fonction des défis contextuels de votre communauté, de votre pays ou de votre région. L'utilisation de l'intelligence artificielle est autorisée, à condition qu'elle soit éthique et correctement reconnue.

Directives pour les participants

- **Admissibilité** : être un jeune âgé de 18 à 35 ans et ressortissant de l'un des 13 États membres couverts par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Est (Comores, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles, Tanzanie, Somalie, Soudan du Sud et Ouganda).

- **Langue** : Les soumissions peuvent être faites en anglais ou français (pour les essais/poèmes) ; anglais, français ou swahili (pour les vidéos). Si vous utilisez le swahili, veuillez ajouter des sous-titres en anglais.
- **Nouveauté/innovation** : les essais/poèmes doivent être originaux, innovants et inédits. Les œuvres déjà publiées ainsi que les contributions plagiées seront disqualifiées. Si vous utilisez des citations, veuillez inclure la référence au bas de l'essai/poème (les références ne sont pas incluses dans le nombre de mots).



▪ **Style et Format:**

- **L'essai** peut être rédigé dans un style académique, littéraire, de dissertation ou créatif, et doit être dactylographié et comporter un titre. Il doit être soumis au format PDF ou MS Word. Police : Arial ; taille de police : 12 ; interligne et espacement des paragraphes : 1,5, nombre de mots : 1 500 à 2 500.
- **Le poème** peut être rédigé dans un style créatif et doit être dactylographié et comporter un titre. Il doit être soumis au format PDF ou MS Word. Police : Arial ; taille de police : 12 ; interligne et espacement des paragraphes : 1,5 ; nombre de mots : 300.
- **Les vidéos** doivent être d'une longueur maximale de 1 minute
- **Les essais et poèmes** entièrement générés par l'IA seront exclus. En cas d'utilisation de l'IA, veuillez inclure une note séparée indiquant clairement quelle(s) partie(s) a (ont) été générée(s) par l'IA.
- Les soumissions en braille et en langue des signes anglaise (sign language) sont également encouragées.

- **Droits d'auteur** : les participants sont invités à céder les droits d'auteur de leur essai à l'Organisateur (l'UNESCO) en signant un formulaire d'autorisation qui DOIT être soumis avec l'essai/le poème. Cela permettra l'utilisation et la publication des œuvres sélectionnées.

▪ **Recompenses:**

- ✓ **1er prix: Prix pour le (la) meilleur essai/poème/vidéo/animation** : un voyage aller-retour (pour chaque catégorie) depuis le pays d'origine du candidat pour participer à une conférence organisée par l'UNESCO ou un partenaire (en 2026 ou 2027), hébergement compris ; un certificat de l'UNESCO ; la possibilité de présenter l'essai/le poème lors d'une cérémonie dédiée ; la publication de l'essai sur le site web de l'UNESCO.
- ✓ **Prix pour les 2e et 3e meilleurs essais/poèmes/vidéos/animations** : des récompenses en espèces de respectivement 1 000 USD (2e) et 500 USD (3e) ; un

certificat de participation de l'UNESCO ; la possibilité de participer et de contribuer à un événement en ligne organisé par l'UNESCO ; la publication des essais/poèmes/vidéos sur le site web de l'UNESCO.

- ✓ **Du 4e au 30e essai/poème/vidéo/animation sélectionné**, un certificat de participation de l'UNESCO; publication des essais/poèmes/vidéos sur le site web de l'UNESCO.

▪ **Informations relatives à la soumission :**

- ✓ **TOUS les essais/poèmes** doivent être envoyés à l'adresse suivante:
unesconairobicontest@gmail.com, avec pour objet : **“Concours jeunesse de l'UNESCO pour les droits humains”**, et doivent être soumis avant le 21 mars 2026 à 23h59 EAT, date qui coïncide avec la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la Journée mondiale de la poésie.
- ✓ **Les vidéos** doivent être téléchargées sur **** avec pour objet : **“Concours jeunesse de l'UNESCO pour les droits humains”**, et doivent être soumises avant le 21 mars 2026 à 23h59 EAT, date qui coïncide avec la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la Journée mondiale de la poésie.
- ✓ Les auteurs doivent également consentir, remplir, signer et renvoyer un formulaire d'autorisation, accompagné de leur soumission.